

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20210406-004

du 06 avril 2021

n°004

page 1/2

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRESENTS (48) : JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B. HENEAU, F. BONNARD, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, F. BRAUD, M. FRESNEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, P. CANTINOLLE, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, D. SIMON, M. LATUS, C. CIBERT, H. MATTARD, E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU), N. MARGUES-NAULEAU, A. NOEL, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIER, F. PIERRON, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), P. AZILE, C. MICHAUD, V. LEAU, E. BAILLY, A. BRAGUIER, L. JUGE, G. PEROCHON, D. CHAINE, P. ROCHER, P. BERNARD, J. BOISSON

POUVOIRS (17) : JP. CONTE donne pouvoir à A. BRAGUIER
D. CATHELIN donne pouvoir à A. BRAGUIER
M. CHAINEAU donne pouvoir à P. ROCHER
L. DUFFAULT donne pouvoir à C. MICHAUD
P. BAZIN donne pouvoir à P. BARAUDON
M. LAVRARD donne pouvoir à JP. ABELIN
J. MARECOT donne pouvoir à JP. ABELIN
C. FARINEAU donne pouvoir à H. PREHER
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à T. BAUDIN
E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à T. BAUDIN
S. GUEGUEN donne pouvoir à J. MELQUIOND
G. PRINCET donne pouvoir à J. MELQUIOND
JM. MEUNIER donne pouvoir à M. FRESNEAU
Y. ERGÜL donne pouvoir à M. FRESNEAU
P. BIGOT donne pouvoir à H. COLIN
P. POUPIN donne pouvoir à D. CHAINE
C. PIAULET donne pouvoir à D. CHAINE

EXCUSES (16) : A. MESSAOUDENE, F. MERCHADOU, S. MIGEON, T. TRIPHOSE, F. SOURIAU, V. DESIRE, S. CHAPUT, F. REBY, G. WIBAUX, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, M. GODET, C. PEPIN, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT.

Nom du secrétaire de séance : Eric BAILLY

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Élection d'un délégué au Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (SIMER)

Par délibération n°13 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, des conseillers municipaux du territoire de l'EPCI ont été élus comme délégués au SIMER pour y représenter Grand Châtellerault.

Monsieur Clément CHAPUT (Naintré), conseiller communautaire, étant démissionnaire, il convient de procéder à l'élection de son remplaçant.

Conformément à l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les syndicats mixtes sont soumis aux dispositions de l'article L5211-7 du CGCT qui prévoit que les délégués sont élus dans les conditions prévues à l'article L2122-7 du CGCT c'est-à-dire au scrutin secret à la majorité absolue au deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

En outre, l'article L5711-1 du CGCT prévoit que « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20210406-004

du 06 avril 2021

n°004

page 2/2

syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ».

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'élection d'un nouveau délégué suppléant (collège travaux publics) pour remplacer Clément CHAPUT (Naintré); Françoise LE MEUR se portant candidate.

* * * * *

VU l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux dispositions applicables aux syndicats mixtes,

VU les statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (SIMER)

VU la délibération n°13 du conseil communautaire du 22 juillet 2020 relative à l'Élection des délégués au Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (SIMER),

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'élection du délégué du SIMER appelé à siéger en remplacement de Monsieur CHAPUT démissionnaire,

CONSIDÉRANT l'existence d'un seul candidat au siège vacant à pourvoir,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne :

- Françoise LE MEUR comme délégué suppléant au collège travaux publics, ainsi siègent au comité syndical du SIMER les délégués comme suit :

Candidats au collège travaux publics (4 titulaires et 4 suppléants)

Titulaires	Suppléants
- Philippe CHARLET (Saint-Rémi-sur-Creuse)	- Jean-Pierre BARON (Chenevelles)
- Laurent MASSONNET (Vouneuil-sur-Vienne)	- Françoise LE MEUR (Archigny)
- Isabelle AUZANNEAU (Coussay-Les-Bois)	- Odile LANDREAU (Cenon-sur-Vienne)
- Xavier ROBIN (Vicq-sur-Gartempe)	- Frédéric PIERRON (Lésigny sur Creuse)

Candidats au collège Déchets (2 titulaires et 2 suppléants)

Titulaires	Suppléants
- Evelyne AZIHARI (Châtellerault)	- Yannick TARTARIN (La Roche Posay)
- Alain GEORGES (Leigné-Les-Bois)	- Eric BAILLY (Pleumartin)

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et
juridiques
Céline NICOU